



**FAQ – REPONSES AUX QUESTIONS DES PARENTS  
POUR LE SPECTACLE DU NECC  
POUR UNE EXPÉRIENCE 100% DIGITALE !**



## QUELQUES QUESTIONS PRATIQUES 1/2

---





- **A COMBIEN DE PLACE AI-JE DROIT ?** Le nombre de personnes autorisées au sein du NECC étant limité, nous sommes obligés de réguler le nombre de places à **DEUX PAR FAMILLE par spectacle**. Ainsi, tout individu compte pour une place, que ce soit le personnel, les enseignants, les élèves, les bénévoles ou les parents et le reste de la famille, ... qu'ils occupent une place assise ou pas. Si nous dépassons ce nombre de personnes au sein du NECC, le directeur peut purement et simplement annuler le spectacle de vos enfants ! Aussi, **les frères et sœurs, les enfants de moins de 3 ans et même les bébés comptent pour une place** et devront être munis d'un billet pour être acceptés au sein du théâtre.
- **QUE FAIRE SI MES ENFANTS PASSENT SUR LES DEUX SPECTACLES ?** Vous ne payerez que pour un spectacle. Lorsque vous prenez vos billets pour le spectacle de 15H, cochez l'option « **Famille avec enfants sur les deux spectacles** » et renseignez le nombre de billet(s) souhaité(s) – maximum 2 - pour celui de 20H. Le(s) billet(s) vous sera(ont) adressé(s) par email.
- **PUIS-JE AMENER MON ENFANT DE MOINS DE 3 ANS (BÉBÉ COMPRIS) ?** Si vous souhaitez tout de même amener un bébé ou un enfant de moins de 3 ans : Cochez l'option « **Bébé ou enfant de moins de 3 ans** » pour qu'un billet gratuit lui soit attribué. Cependant, celui-ci comptera parmi les 2 places par famille même s'il n'occupe pas de place assise ! Un contrôle sera effectué le jour du spectacle. **Nous serons obligés de refuser l'entrée à toute personne non munie d'un billet** (qu'il soit payant ou gratuit).



## QUELQUES QUESTIONS PRATIQUES 2/2

---

- **DOIS-JE PRESENTER LE PASS VACCINAL ?** La mairie de Maisons-Alfort nous met à disposition (via l'OMC) le théâtre du NECC. L'Apel en tant qu'association se doit donc de respecter les règles qui s'imposent aux établissements accueillant du public. **Ainsi, nous respecterons les règles en vigueur le jour des représentations.** Pour plus de renseignement, consultez le [site dédié du gouvernement](#).  

- **OÙ SE TROUVE LE NECC ?** Le Nouvel Espace Culturel de Charentonneau est un théâtre maisonnis, situé au 107 avenue Gambetta. Rendez-vous sur [cette page](#) pour consulter les conditions d'accès.
- **OÙ PUIS-JE ME GARER LE JOUR DU SPECTACLE ?**
  - Pour le spectacle de 15h, il sera interdit de stationner jusqu'à 15h sur le parking du NECC en raison du marché. Mais vous pourrez trouver des places dans les rues adjacentes.  

  - Pour le spectacle de 20h, le parking du NECC est accessible et gratuit. Merci toutefois de respecter les règles d'usage et de civisme.
- **LA CONTRIBUTION AU FONCTIONNEMENT DE HELLOASSO EST ELLE OBLIGATOIRE ?** Non ! Si vous ne souhaitez pas faire un don à HelloAsso, cliquez sur modifier et cochez « *Je ne souhaite pas soutenir HelloAsso* » pour mettre le montant à 0.
- **QUE FAIRE EN CAS DE PROBLÈME (billet non reçu, annulation, toute question, ...)** ? Contactez-nous par email [apel.saint.francois@gmail.com](mailto:apel.saint.francois@gmail.com) ou au 06 16 74 14 92.